



Licence Professionnelle

MÉTIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET ADMINISTRATION DE BIENS



Niveau d'études visé : Bac + 3



ECTS : 60 crédits



Durée : 1 an



Formation initiale



Formation en alternance



Personnes en reprise d'études financées et demandeurs d'emploi



Accessible en VAE



Présentation et objectifs

Abordant la gestion de l'immeuble dans sa dimension technique et sociale, la formation prépare à la prise en charge de la gestion et de l'administration de biens du secteur immobilier des particuliers, d'entreprises ou de structures relevant du secteur social. Elle présente et intègre les acteurs professionnels du secteur en vue d'une insertion professionnelle dans les cabinets de syndic de copropriété et d'administrateur de biens (secteur privé) et dans les différents organismes en charge du logement social et notamment des logements de type HLM (secteur public).



Enseignements dispensés

Licence 3ème année :

Formation initiale : 434h / Formation en alternance : 402H

Droit des biens. Droit des obligations : contrat et responsabilité. La copropriété. Le personnel. Statut et missions de l'agent immobilier et de l'administrateur de biens. Le contentieux immobilier. L'expertise immobilière et méthodes d'évaluation. La construction, l'environnement et l'urbanisme. La vente (immeuble existant et immeuble à construire). Les baux d'habitation. La fiscalité immobilière locative. Le financement immobilier. La publicité foncière. L'accompagnement social du locataire. Le bail commercial. La comptabilité de la gestion de l'immeuble. Droit patrimonial de la famille : le couple. Les structures sociétaires. L'entrepreneur individuel. La société civile immobilière. Langue étrangère. Formation au numérique.



Conditions d'accès

Sélection sur dossiers des étudiants titulaires au minimum d'une Licence 2, d'un BTS ou d'un BUT en lien avec la formation.



Contacts

Directeur des études



BESSON Marie-Laure

04 95 45 00 16 | lpro.immo@univ-corse.fr

Secrétariat pédagogique



Secretariat Droit

04 95 45 00 16 | secretariat.droit@univ-corse.fr



Compétences visées

- Fondamentaux de l'immeuble;
- Gestion et transaction immobilière;
- Contextualisation du marché immobilier;



Attendus nationaux ou spécifiques

- Apprécier la rentabilité financière d'un projet pour le présenter / faire accepter aux investisseurs;
- Maîtriser les techniques de négociation et modes de commercialisation;
- Maîtriser la comptabilité et la fiscalité de l'administration de biens (gestion locative et syndic de copropriété);
- Maîtriser les aspects juridiques de la gestion locative et de la gestion de syndic;
- Entretien d'un parc locatif et/ou d'une copropriété : définir, planifier, suivre, contrôler la conformité puis réceptionner les travaux;
- Prendre en compte les matériaux, les normes, expertises et risques liés aux différents édifices;
- Gérer et d'optimiser un portefeuille immobilier;



Stages

En formation initiale vous devez réaliser un stage obligatoire d'une durée de 3 mois.

Vous pouvez bénéficier d'aides financières à la mobilité pour les stages en Corse et sur le continent. Pour en savoir plus, contactez le service aux étudiants : stages@univ-corse.fr



Insertion professionnelle

Secteurs visés :

Activités immobilières

Métiers visés :

- Négociateur / Négociatrice en immobilier
- Chargé / Chargée d'affaires immobilières
- Gestionnaire de copropriété
- Gérant / Gérante de portefeuille immobilier
- Chef d'agence locatif immobilier

Consultez les chiffres clés sur <https://enquetes.universita.corsica>



Poursuites d'études

L'insertion professionnelle immédiate est préconisée.

La poursuite d'étude peut être envisagée en fonction des résultats pour un Master droit notarial ou un Master droit public (elle n'est pas de droit).

Pour en savoir plus, contactez le directeur des études.

Plus d'informations sur :

- La préinscription
- L'inscription
- La vie étudiante : engagement étudiant, activités culturelles et sportives...

>>> studia.universita.corsica



Version détaillée de la fiche